

Déclaration d'engagement

Les autorités de Cossonay s'engagent à mettre en oeuvre une politique communale répondant aux critères du développement durable.

Par le présent engagement, elles entament un processus de développement durable à travers cinq objectifs énumérés ci-dessus qu'elles s'engagent à mener à bien. Dans un délai de deux ans, un agenda 21 local qui contiendra le programme d'actions détaillées sera élaboré. Un contrôle de succès de la mise en oeuvre de ces objectifs sera effectué au moyen des indicateurs retenus.

L'analyse de la politique communale en matière de développement durable est répétée à chaque législature (par exemple outil Facteur 21), et la déclaration est mise à jour selon l'avancement des objectifs. Afin de garantir sa validité, au plus tard dix ans après la signature, la déclaration doit être entièrement révisée, et validée par une nouvelle signature des autorités.

Les autorités de Cossonay ont comme vision à long terme d'intégrer le développement durable dans tous les domaines de la politique communale.

Cossonay, le *31 août 2009*

Municipalité

Le Syndic de Cossonay



Le Secrétaire municipal

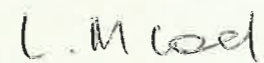


Conseil communal

Le Président



La Secrétaire



ARE

Office fédéral du développement territorial



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Raumentwicklung ARE
Office fédéral du développement territorial ARE
Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE
Uffiz federal da svilup dal territori ARE



Canton de Vaud

Département des infrastructures

Agenda 21

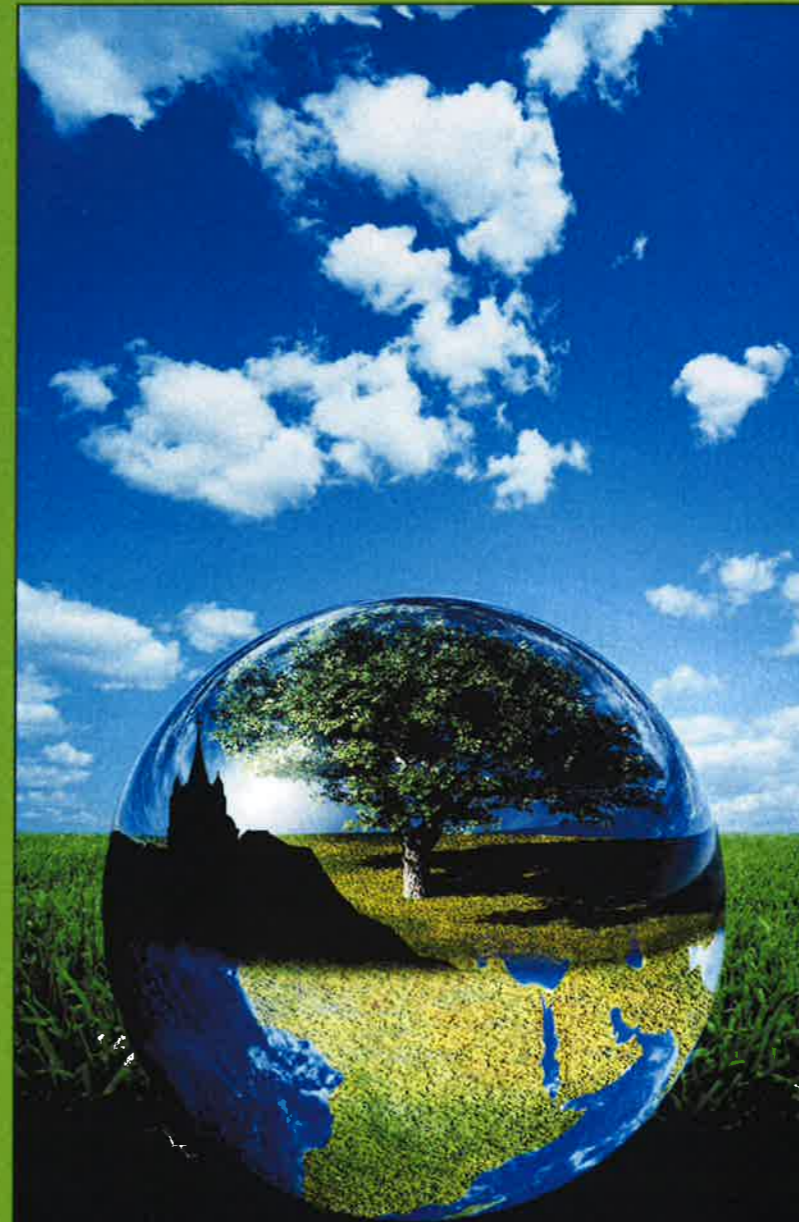
ETAT DE VAUD

Cette déclaration correspond aux principes énoncés dans la stratégie pour le développement durable: Lignes directrices et plan d'action 2008-2011 du Conseil fédéral.

Cette déclaration correspond aux objectifs prioritaires du Conseil d'Etat vaudois énoncés le programme de législature 2007-2012.

Commune de Cossonay

DECLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA VOIE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE



«Changer d'habitudes et d'attitudes pour le développement durable d'une ville à la campagne»

L'Agenda 21, issu du sommet de la Terre de Rio en 1992, préconise quatre champs d'action prioritaires:

1. Les dimensions économique et sociale du développement (lutte contre la pauvreté, évolution des modes de consommation, promotion et protection de la santé, solidarité intergénérationnelle, etc.)
2. La conservation et la préservation des ressources (préservation des ressources naturelles et valoriser les ressources locales)
3. La participation des principaux groupes d'acteurs à l'élaboration et la mise en œuvre du développement
4. La mise en œuvre de moyens d'action transversaux (financement, transferts de technologies, promotion de l'éducation, sensibilisation du public et information, etc.)

Ces objectifs ne peuvent être atteints que par des politiques qui contribuent simultanément à la croissance économique, au progrès social et à l'équilibre écologique.



La stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008-2011 du Conseil fédéral

Les lignes directrices de la politique du Conseil fédéral se fondent sur la Constitution fédérale et sur les documents de référence des Nations Unies et de l'OCDE déterminants pour le développement durable:

- Se responsabiliser face à l'avenir
- Veiller à une prise en compte équilibrée des dimensions environnement, économie et société
- Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques
- Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer leur cohérence
- Atteindre un développement durable par le partenariat

Pour le Conseil fédéral, le développement est durable quand il garantit la satisfaction des besoins des générations actuelles sans compromettre les possibilités des générations futures de satisfaire les leurs. Cette définition élaborée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, appelée « définition Brundtland », se fonde sur l'équité entre générations et régions du monde. Le développement est durable quand:

- le milieu de vie des êtres humains, des animaux et des végétaux est conservé et les ressources naturelles sont exploitées dans le respect des générations futures
- l'économie reste prospère et est apte à se développer
- la vie et l'épanouissement humain sont possibles dans la solidarité et le bien-être



L'Agenda 21 cantonal: Les objectifs prioritaires du Conseil d'Etat vaudois

Le gouvernement vaudois mène une réflexion continue sur le thème du développement durable. Dans le cadre du programme de législation 2007-2012, le Conseil d'Etat a choisi de mettre en évidence quatre objectifs prioritaires:

1. Maîtriser les finances publiques
2. Agir contre le réchauffement climatique, promouvoir les énergies renouvelables et les transports publics
3. Préserver l'environnement et les ressources naturelles
4. Intégrer les jeunes dans la société et le monde du travail

Pour ce faire, le Conseil d'Etat dispose de plusieurs leviers d'action. Mais il ne pourra pas atteindre de tels objectifs sans la participation des communes, des entreprises et des particuliers. Les objectifs retenus par la commune de Cossonay dans sa déclaration vont en particulier dans le sens des objectifs prioritaires 2, 3 et 4 du Conseil d'Etat.



Un engagement pour Cossonay

La responsabilité d'une commune dans une démarche de développement durable est de répondre, à son échelle, aux enjeux et aux objectifs mondiaux énoncés lors du Sommet de Rio. Le but est de chercher l'équilibre entre les trois dimensions du développement durable, de l'intégrer dans tous les domaines politiques et d'aspirer à un partenariat entre les autorités, la société civile et le secteur privé. Un développement durable doit intégrer la maîtrise et la gestion des ressources, de l'espace et des activités, le court et le long terme, le local et le global.



Penser globalement et agir localement

La stratégie fédérale se décline en 5 domaines d'interventions prioritaires. La collaboration avec les cantons, les villes et les communes est indispensable à la réalisation de ces objectifs. La commune de Cossonay s'engage dans la mesure de ses moyens à agir dans les domaines suivants:

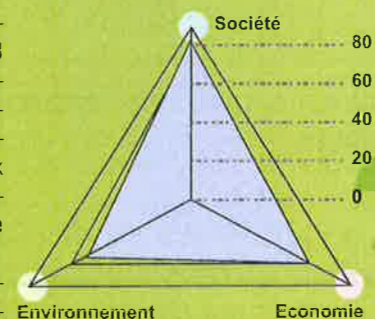
- Lutte contre le réchauffement climatique global et maîtrise des dangers naturels, en particulier par une diminution de la consommation d'énergie et un recours accru aux énergies renouvelables, en tenant compte des secteurs sensibles que sont la mobilité et le développement territorial
- Augmentation de la productivité de l'économie, associée à un découplage de la consommation de ressources et d'énergie, ainsi qu'à une réorientation des modes de production et de consommation vers le développement durable
- Utilisation durable des ressources naturelles ainsi que réduction qualitative et quantitative des atteintes à l'environnement
- Garantie d'un accès équitable aux ressources sociales et économiques et amélioration de l'intégration de tous les groupes de population

Des actions pour Cossonay

Cossonay affirme sa volonté de conserver ses acquis dans les domaines de l'environnement et de la mobilité, et de mettre en œuvre en priorité des actions répondant aux problématiques de la participation, de la sensibilisation, de l'économie durable, de la jeunesse, de la protection des ressources et du climat.

Le renforcement de notre politique

L'état des lieux effectué avec l'outil Facteur 21 en 2008 montre que la politique actuelle de Cossonay intègre les principes fondamentaux du développement durable et ne présente pas de déséquilibre. Garantir cette démarche implique maintenant de fixer des objectifs pour le développement de la commune, de se donner les moyens de contrôler leur mise en œuvre et d'assurer une amélioration continue.



Les objectifs de Cossonay

La signature de la présente charte exprime l'engagement des autorités de Cossonay (la Municipalité et le Conseil communal) sur la voie du développement durable. Pour concrétiser leur démarche et la rendre visible à la population, les autorités de Cossonay ont retenu les objectifs généraux suivants:

- Instaurer le dialogue tant avec la société civile (habitants, économie locale et régionale) qu'avec les employés communaux
- Préserver la qualité exceptionnelle du patrimoine naturel et construit
- Participer à la résolution de la problématique climatique
- Garantir une politique économique durable
- Soutenir les enfants et les jeunes

POUR MENER À BIEN CES OBJECTIFS GÉNÉRAUX, LES AUTORITÉS DE COSSONAY ONT DÉFINI CINQ CHAMPS D'ACTION

PARTICIPATION et COMMUNICATION	PROTECTION du PATRIMOINE	CLIMAT	ECONOMIE LOCALE	JEUNESSE
<p>LES AUTORITÉS DE COSSONAY S'ENGAGENT À:</p> <p>Promouvoir une démarche citoyenne, participative et active.</p>	<p>Léguer un patrimoine naturel et bâti préservé aux générations futures.</p>	<p>A l'échelle communale, augmenter la sobriété, l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Favoriser une mobilité douce. Réduire les gaz à effet de serre.</p>	<p>Promouvoir l'économie locale répondant à des critères de développement durable. Définir une politique d'achats de produits et de biens respectueux de l'environnement.</p>	<p>Ecouter et répondre aux besoins des enfants, des jeunes, et des familles.</p>
<p>SE DONNER LES MOYENS DE LEUR MISE EN ŒUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et pérenniser la participation des acteurs de la commune à la mise en œuvre du développement durable • Renforcer la collaboration, les échanges et le savoir au sein de l'administration sur les questions de développement durable • Renforcer la communication • Promouvoir un dialogue actif Nord/Sud 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver et mettre en valeur le paysage et les milieux naturels, ainsi que les biens et les objets culturels • Préserver le patrimoine bâti de la Vieille Ville • Valoriser et créer des sentiers de promenade didactiques ou touristiques • Développer le tourisme doux • Préserver la qualité de l'eau, l'économiser et encourager les citoyens à faire de même 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les installations et bâtiments communaux, utiliser l'énergie de manière efficace et construire des bâtiments exemplaires • Favoriser la construction de bâtiments labellisés Minergie • Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, en particulier locales. • Obtenir le label Cité de l'énergie • Développer des cheminements piétonniers et cyclables sécurisés et accueillants • Améliorer l'offre en transports publics • Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des aides financières pour des actions de développement durable • Aider au développement d'entreprises durables (ex. tourisme doux) • Dans toutes les activités de la commune, privilégier les produits et biens respectant les critères du développement durable et de préférence de provenance locale • Favoriser une agriculture proche de la nature, encourager la consommation de produits du terroir et de production locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la prise en charge des enfants hors du cadre familial pour concilier vie professionnelle et vie privée • Maintenir le contact social avec les jeunes et leur proposer une offre adaptée. • Mettre en place des mesures de prévention de la violence et du vandalisme

ET EN CONTRÔLER LES RÉSULTATS AU MOYEN DES INDICATEURS SUIVANTS

<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions participatives avec la société civile • Utilisation d'une grille d'analyse développement durable pour tous les projets communaux soumis à préavis • Nombre d'informations tout-ménage et dans le Journal de Cossonay • Nombre de manifestations liées au développement durable par an • Pourcentage du budget communal attribué à l'aide au développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des espaces naturels de valeur • Maintien de la biodiversité • Dépenses en faveur du patrimoine • Nombre d'itinéraires didactiques ou touristiques • Degré d'artificialisation des cours d'eau • Consommation d'eau par habitant 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bâtiments publics avec l'étiquette énergie Display • Nombre de bâtiments labellisés Minergie et Minergie P • Part des énergies fossiles et énergies renouvelables au niveau du territoire • Nombre de points obtenus pour le label Cité de l'énergie • Nombre de chemins piétonniers • Fréquence de l'offre de transports publics et taux de fréquentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses pour le soutien au développement durable • Degré de satisfaction des entreprises locales • Surface dévolue à la production agricole biologique • Offre en matière de produits locaux et bio 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de places d'accueil pour enfants • Nombre d'enfants participant aux repas surveillés • Dépenses en faveur de la jeunesse • Degré de satisfaction des jeunes • Valeur des biens communaux vandalisés
--	--	---	---	--